



N°DEL58-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENAULT Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Béangère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENAULT Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – ABANDON DU PARTENARIAT ENTRE LE GRAND DAX ET L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR ET REGLEMENT DU LITIGE

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.5211-6,



Vu le Code civil et notamment ses articles 2044 et suivants,

Vu la délibération n°DEL81-2015 en date du 3 juin 2015 approuvant le projet de recherche action sur le pilotage des politiques sociales proposé par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et la convention de partenariat y afférente,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Dax et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) ont signé une convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'un projet de recherche et de développement portant sur « l'amélioration du pilotage de la politique sociale des CCAS/CIAS »,

Considérant que le Grand Dax a manifesté sa volonté de procéder à la résiliation de la convention par courrier du 23 août 2016 en invoquant la non-exécution du partenariat par l'UPPA ainsi qu'une perte d'intérêt et d'opportunité du projet,

Considérant qu'un différend est né de la non-exécution de la convention de partenariat qui a donné lieu à de nombreux échanges entre le Grand Dax et l'UPPA,

Considérant, qu'au terme de discussions et concessions réciproques, le Grand Dax et l'UPPA ont décidé de recourir à une transaction afin de mettre fin à ce différend,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le projet de protocole transactionnel, annexé à la présente délibération, et relatif à l'abandon du partenariat entre la Communauté d'agglomération du Grand Dax et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ainsi qu'au règlement du litige né entre elles.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ledit protocole transactionnel.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 juillet 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.